



## Je choisis l'apprentissage... Quelle rémunération ? Quelles aides financières ?

### Ma rémunération \*



|                        | Avant 18 ans       | 18 – 20 ans         | 21 – 25 ans         | 26 ans et +             |
|------------------------|--------------------|---------------------|---------------------|-------------------------|
| 1 <sup>ère</sup> année | 27 % SMIC<br>472 € | 43 % SMIC<br>751 €  | 53 % SMIC<br>926 €  | 100 % SMIC<br>1747,20 € |
| 2 <sup>ème</sup> année | 39 % SMIC<br>681 € | 51 % SMIC<br>891 €  | 61 % SMIC<br>1066 € | 100 % SMIC<br>1747,20 € |
| 3 <sup>ème</sup> année | 55 % SMIC<br>961 € | 67 % SMIC<br>1171 € | 78 % SMIC<br>1363 € | 100 % SMIC<br>1747,20 € |

\* Salaires indicatifs bruts sur la base du SMIC brut à 1747,20 € au 1er mai 2023



### Mes aides

**Aides OCAPIAT** [www.ocapiat.fr](http://www.ocapiat.fr)

**Frais d'hébergement** : 6 € maximum par nuitée /

**Frais de restauration** : 3 € maximum par repas

**Frais de premier équipement pédagogique** : pris en charge par le CFA et financé à hauteur de 500 € maximum par l'OPCO)



**Aides régionales** <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/>

**Participation au permis de conduire B**



Consciente des difficultés de mobilité, la Région Nouvelle-Aquitaine vous propose une aide au financement de votre permis différente en fonction des ressources fiscales :

**Tranche 1** : aide de 1 200 € si le revenu par part fiscale est inférieur à 9 700 € (700 € pour les jeunes diplômés en apprentissage). L'obtention du code de la route n'est pas obligatoire au moment de la demande.

**Tranche 2** : aide de 800 € si le revenu par part fiscale est compris entre 9 700 € et 12 000 € (300€ pour les jeunes diplômés en apprentissage). L'obtention du code de la route n'est pas obligatoire au moment de la demande.

**Tranche 3** : aide de 400 € si le revenu par part fiscale est compris entre 12 001 € et 15 000 €\* (les jeunes devront être titulaires du code au moment de la demande. Toute demande sera clôturée si cette condition n'est pas remplie au moment de la demande).

*En savoir plus sur l'aide au permis B*

**Fonds social d'aide aux apprenti(e)s**

Durant votre parcours de formation, vous faites face à un imprévu et ne parvenez plus à régler vos dépenses de logement et/ou de transport ? Ce problème peut remettre en cause la poursuite de votre formation. Avec le Fonds social formation, la Région Nouvelle Aquitaine peut vous aider à surmonter cette épreuve.

*En savoir plus sur le fonds social d'aide*

## Autres aides possibles



### Carte nationale d'apprenti(e)

Le CFA fournit à chaque apprenti une carte nationale qui permet d'accéder à des tarifs préférentiels sur de nombreux services et loisirs.

### Abonnement SNCF

Une réduction importante sur le parcours domicile-lieu d'études est proposée aux apprentis de moins de 23 ans.

*En savoir plus sur l'**abonnement apprenti***



## Aides au logement – Prime d'activité



### Estimation de vos droits

Faire une simulation

[www.caf.fr](http://www.caf.fr)

### Demande d'allocation logement

Faire une demande de prestation



L'**aide MOBILI-JEUNE®** s'adresse aux jeunes de moins de 30 ans. Ils doivent être en formation en alternance au sein d'une entreprise (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) à la date de la demande d'aide.



L'**avance LOCA-PASS®** permet de verser immédiatement le dépôt de garantie demandé par le bailleur et de le rembourser petit à petit, sans payer d'intérêts, sur une durée maximale de 25 mois.

**Le CFA ENILIA-ENSMIC peut vous aider dans vos démarches**

## Coordonnées utiles



**A La Rochelle et Rochefort, le Comité local pour le logement des jeunes** vous accueille pour vous informer et vous orienter dans votre recherche de logement

*En savoir plus :* <https://www.cllaj.asso.fr/>

### Mission Locale de Surgères

La Mission Locale Pays d'Aunis pour l'insertion sociale et professionnelle est une association qui aide les jeunes à résoudre les difficultés que pose leur insertion professionnelle et sociale.

*En savoir plus :* 05 46 07 51 66 - [mp.payet@missionlocale.com](mailto:mp.payet@missionlocale.com)

### Bureau d'Information Jeunesse (BIJ) de Surgères

Le BIJ est un espace d'accueil voué à l'information jeunesse. Son rôle principal est d'accueillir les jeunes et de leur proposer des informations adaptées à leur demande.

*En savoir plus :* 05 46 07 76 10 - [bij@aunis-sud.fr](mailto:bij@aunis-sud.fr)

## Contact

